PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE
DU NORD DES MASKOUTAINS

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains, tenue le 9 février 2021 à la caserne située au 174, rue Saint-Germain de la Municipalité de Saint-Hugues.

Est présent en visioconférence:
M. Alain Jobin

Est présent sur place :
Mme Ginette Daviau, M. Yves Guérette et M. Michael Bernier, président

Assistent également à la séance:

Benoit Gaudette, directeur incendie
Sébastien Daviau, directeur adjoint
Andrée-Anne Beauregard, secrétaire-trésorière

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 12 février 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi le prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ou sur place;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence ou sur place.

À dix-neuf heures cinquante-deux (19h52), M. Michael Bernier, président, procède à l'ouverture de la séance du conseil d'administration.

2021-02-18

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM :**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**
   - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2021;
4. **TRÉSORERIE :**
   - 4.1 Comptes à payer au 8 février 2021
5. **ADMINISTRATION**
6. **DEMANDES DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE :**
   - 6.1 Budget : Achat équipement de protection pompier
   - 6.2 Budget : Achat matériel incendie
   - 6.3 *Annexe A* Tableau des coûts
   - 6.4 ~~Achat 550~~
   - 6.5 Remise en service des cylindres en aluminium
   - 6.6 Budget : lumière 250
   - 6.7 Candidat P1
7. **INFORMATIONS DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE :**
   - 7.1 Journée nationale de reconnaissance des pompiers 2021
   - 7.2 Projet achat regrouper mousse F-500
   - 7.3 Caméra de surveillance

7.4 Équipement de désincarcération
7.5 Pompiers dans 2 services
7.6 Communication – radio FM
7.7 Suivi projet 550

8. **IMMEUBLES :**
9. **INFORMATIONS DIVERSES**
10. **VARIA :**
11. **INCENDIE :**
    11.1 Retour incendie 24 janvier 2021
12. **PÉRIODE DE QUESTIONS : (15 MINUTES)**
13. **LEVÉE DE LA SÉANCE :**

Il est proposé par Mme Ginette Daviau, appuyé par M. Yves Guérette et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le point 6.6 Budget : lumière 250, le point 6.7 Candidat P1, de retirer le point 6.4 Achat 550 et d'ajouter le point 7.7 Suivi projet 550 et en laissant le varia ouvert.

2021-02-19

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JANVIER 2021

Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2021 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

En conséquence, il est proposé par M. Alain Jobin, appuyé par M. Yves Guérette et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2021 et d'en autoriser les signatures.

2021-02-20

ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 8 FÉVRIER 2021

Il est proposé par M. Alain Jobin, appuyé par M. Yves Guérette et résolu à l'unanimité d'adopter les comptes à payer tels qu'ils ont été déposés au 8 février 2021.

2021-02-21

BUDGET : ACHAT ÉQUIPEMENT DE PROTECTION POMPIER

Considérant que la durée de vie d'un équipement / habit pompier est de 10 ans;

Considérant la nécessité d'avoir des équipements / habits conforme pour la sécurité du personnel;

Il est proposé par Mme Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur à procéder à l'achat de 2 bunkers complets, 4 paires de gants, d'une cagoule, de 6 casques avec la visière oculaire, auquel il faut ajouter l'achat de 8 lampes portatives pour un budget de 9832 $ avant taxes selon les différentes soumissions fournies par le directeur.

2021-02-22

BUDGET : ACHAT MATÉRIEL INCENDIE

Considérant l'inventaire et la mise à niveau des camions qui est en cours;

Considérant qu'il manque des éléments dans les camions et sur les tablettes;

Il est proposé par M. Alain Jobin, appuyé par Mme Ginette Daviau et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur à procéder à l'achat de savon à camion, de diviseur, adaptateur, ruban incendie, tuyaux semi-rigides, pièces pour la scie à chaîne, 2 lances et autres pour un budget de 8 200$ avant taxes selon les différentes soumissions fournies par le directeur.

2021-02-23

***ANNEXE A* TABLEAU DES COÛTS**

Il est proposé par M. Yves Guérette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier l'*Annexe A* Tableau des coûts pour y refléter les services et équipements, en plus des taux horaires des pompiers volontaires et personnel de soutien offert par la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains.

2021-02-24 **REMISE EN SERVICE DES CYLINDRES EN ALUMINIUM**

Considérant les nombreux appels de service auprès de Sécurité Maska pour la fourniture de cylindres pour les appareils de protection respiratoire individuel autonome (APRIA);

Considérant qu'il y a 10 cylindres en réserve à la caserne 50 qui peuvent servir de seconde bouteille sur les APRIA;

Considérant la faible valeur marchande pour la revente;

Considérant que ses cylindres sont tous dus pour des tests hydrostatiques;

Point reporté.

2021-02-25 **BUDGET : LUMIÈRE 250 – GYROPHARE DE SURFACE**

Considérant les problématiques de consommation d'électricité du véhicule 250;

Considérant que les gyrophares de surface du camion d'origines sont discontinués;

Considérant le volet santé et sécurité et la norme NFPA pour les gyrophares;

Il est proposé par Mme Ginette Daviau, appuyé par M. Yves Guérette et résolu à l'unanimité d'autoriser le remplacement de l'intérieur des gyrophares de surface sur le véhicule 250 pour la somme de 900 $ plus taxes selon la soumission de TNT Pro Custom du 2 février 2021.

2021-02-26 **FORMATION POMPIER 1**

Considérant la demande du directeur du service de protection incendie concernant l'inscription de M. Carl Grisé à la formation pompier 1 à distance ;

Considérant que le ministre de la Sécurité publique a reconduit la subvention pour la formation Pompier 1 ;

Il est proposé par M. Yves Guérette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inscription de M. Carl Grisé à la formation Pompier 1 à distance selon la soumission de SAE pour la somme d'environ 5 480$ du 5 février 2021.

INFORMATION DU DIRECTEUR

JOURNÉE NATIONALE DE RECONNAISSANCE DES POMPIERS 2021

Le directeur parle de la journée nationale de reconnaissances des pompiers. Il informe les administrateurs qu'aucun candidat ne sera soumis.

Le directeur incendie fait mention d'un second programme, celui de la reconnaissance des années de services. Il serait intéressant de s'informer sur le prix pour ce type de reconnaissance. **Projet à suivre**.

PROJET ACHAT REGROUPER MOUSSE F-500

Le directeur incendie fait état d'un nouveau type de mousse qui est un agent encapsulant. Cette mousse a la faculté de remplacer la mousse de type A et B selon le dosage. Elle permet de diminuer grandement la quantité d'eau nécessaire pour procéder à l'extinction du feu. La mousse peut aussi servir pour la décontamination primaire des bunkers sur les sites d'intervention. Le directeur fait état d'une proposition pour effectuer un achat regroupé avec les municipalités intéressées. Une palette contient 48 bidons. Le prix serait de 205$ le bidon donc un total de 9840$ pour une palette. Les administrateurs sont ouverts à l'idée. **Projet à suivre.**

CAMÉRA DE SURVEILLANCE

Le directeur incendie fait un retour sur une réunion de travail avec les membres du conseil et de la réunion avec son équipe d'officiers. Le directeur recommande l'installation de caméra de surveillance. Les administrateurs vont regarder les soumissions attentivement. **Projet à suivre.**

ÉQUIPEMENT DE DÉSINCARCÉRATION

Le directeur incendie fait un rappel que l'ensemble de désincarcération hydraulique n'a pas renouvelé son homologation volontairement. Cet ensemble sera en caserne pour les pratiques, car il est encore fonctionnel. L'ensemble de désincarcération à batterie sera transféré vers la caserne 60. Il faudra penser à faire faire ou modifier un support afin de bien positionner l'équipement. Éventuellement, il faudra penser à un budget pour les modifications. Il est à noter que le service n'aura plus deux systèmes prêts à partir. **Projet à suivre.**

POMPIER DANS 2 SERVICES

Le directeur fait mention que le feu du 24 janvier 2021 à soulever à nouveau la problématique des pompiers dans 2 services incendie. Les pompiers qui font de la garde dans d'autres SSI ne sont pas disponibles pour un feu de type « alerte générale » sur le territoire de la Régie. Le président précise que ceci relève de la gestion des ressources humaines. Les administrateurs suggèrent de rencontrer les personnes concernées.

COMMUNICATION – RADIO FM

Le directeur fait mention que les communications avec les équipements actuels sont de plus en plus difficiles, voire inefficaces. Les pompiers maintiennent les batteries pleines, mais sans succès lors de l'utilisation. Le directeur propose de débuter avec un achat de groupe de 10 appareils et des nouvelles batteries pour tous les appareils actuels. Le président demande une estimation des coûts et un plan à long terme, en plus de penser à des radios de type analogique et numérique. Un membre du conseil soulève le point d'un achat regroupé avec d'autres municipalités. **Projet à suivre**

SUIVI PROJET 550

Le directeur fait état de la situation. Il fait aussi un retour sur la vision présentée lors du conseil du 10 décembre 2020 par les officiers. Le président suggère de continuer à réfléchir au projet. Le directeur soulève l'option de la location en cas de bris avant terme du véhicule actuel. Le directeur adjoint, Sébastien Daviau fait un retour plus détaillé du projet présenté lors du conseil, afin de mettre tous les administrateurs au même niveau d'information. Le directeur porte les administrateurs à la réflexion suivante : « où nous serons dans 5 ans ». **Projet à suivre et prévoir une réunion de travail.**

IMMEUBLES

Aucun point

INFORMATIONS DIVERSES

Aucun point

VARIA :

Le président soulève l'intégration des personnels de soutien à l'équipe régulière afin de faire de la rétention. Le directeur avise les administrateurs qu'un réaménagement des équipes d'appel est prévu.

INCENDIE

RETOUR INCENDIE 24 JANVIER 2021

Le directeur fait un retour sur l'incendie de résidence au 502, rang Michaudville. Le directeur demande qui est responsable de faire sécuriser (barricader) la maison. La secrétaire-trésorière a sorti le règlement pour consultation. Le directeur soulève le point de la facturation en cas de non-respect du règlement. Le multi caserne avec le SSI de Saint-Jude a très bien fonctionné. Le directeur informe les administrateurs qu'un suivi a été fait avec la Régie de l'aqueduc concernant la borne-fontaine gelée.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil procède à la période de questions, à la suite des questions reçues par courriel de la présente séance tenue à huis clos, en raison de la déclaration d'état d'urgence sanitaire émise en vertu du décret 177-2020 du 13 mars.

2021-02-27

LEVÉE DE LA SÉANCE

À vingt heures quarante-cinq (20h45), il est proposé par M. Yves Guérette et résolu à l'unanimité des membres présents de clore la présente séance.

Adoptée.

Signé à Saint-Hugues, ce (12 e) jour de mars 2021.

Michael Bernier, président

Andrée-Anne Beauregard, secrétaire-trésorière